

Compte-rendu du CTL du 23 janvier 2019

Ordre du jour

1- Exercice Emplois 2019 (pour avis)

Propos liminaires

Cette 2^{ème} convocation du CTL emplois de 2019, a été précédée d'un envahissement fort justifié d'une délégation de plusieurs dizaines de collègues très mécontents des conditions de travail dans les services ainsi que des nouvelles suppressions d'emplois annoncées. Après lecture d'une motion générale et remise d'une pétition des collègues du SIE de Lorient, chacun a pu interpeller pendant 3/4 d'heures le Directeur et faire part des conditions de travail calamiteuses qui gangrènent les services de la DDFIP du Morbihan. Il fut un temps, où la direction locale rendait responsable le Directeur général ou le Ministre du Budget des suppressions d'emploi. Les éléments de langage ont changé et c'est maintenant les députés que l'on rend coupables des suppressions d'emploi à la DGFIP (il est tellement plus confortable de se cacher derrière l'argument parlementaire).

Ce serait trop facile, et ce serait nous prendre pour des grands naïfs que de nous faire croire que le député Morbihannais va choisir s'il préfère supprimer un emploi à Pontivy, Auray ou Lorient. Les mesures de suppressions d'emplois restent bien de la responsabilité locale de la DDFIP qui va d'ailleurs jusqu'à argumenter que cela se fait pour partie «en accord avec les chefs de service». Non, non, c'est bien sous l'impulsion du gouvernement ou plutôt des gouvernements successifs que les députés votent le projet de loi de Finances.

Dans ce contexte, la Direction générale vient de transmettre pour 2019, un nouveau cahier des charges intitulé «Bâtir un nouveau réseau», nouvelle architecture de la DGFIP dans les territoires qui, pour faire court, ne vise à laisser subsister que quelques points de contact et des modes d'organisation industrielle du secteur public local sur un nombre réduit de back-offices. Quant aux SIP et SIE, ils subiraient le même sort en matière de regroupement, et les SPF continueraient d'être resserrés des 2/3 sur la base d'un plan pluriannuel.

Plutôt que de bâtir un nouveau réseau, c'est bien un chantier de démolition qui se profile !

Une fois de plus, et au-delà des beaux discours, la technostructure n'entend rien ou ne veut pas entendre l'expression des citoyens qui se sentent abandonnés par l'État dans les territoires.

Il est d'ailleurs édifiant qu'un an après les « grands messes du Morbihan », « la grande consultation-enfumage de CAP 2022 » et maintenant «le grand débat national», l'État et les technocrates n'entendent toujours rien aux problématiques de nos concitoyens et de nos services publics.



La DGFIP persiste et s'inscrit dans un projet sans précédent de resserrement du réseau de la DGFIP. Cette obstination, illustre bien, en réalité, la volonté du pouvoir politique de poursuivre et d'accélérer sa stratégie de démantèlement à l'encontre de notre administration.

Exercice emplois – PLF 2019

Conformément à son mandat, et ne voulant laisser la part belle à la Direction, **FO DGFIP 56** a siégé (accompagné de la CFDT) sur ce seul point à l'ordre du jour. Il était pour nous important de porter nos revendications, dénoncer les suppressions d'emplois, et voter contre cette nouvelle coupe franche inacceptable infligée à nos services et aux personnels.

A noter que pour la 2ème fois, le Directeur, pourtant toujours prompt à évoquer le dialogue social, qui serait cette fois rénové, à refuser de répondre aux différentes questions diverses soulevées par les représentants du personnel. Cela démontre bien la volonté d'écoute de notre direction.

Evolution des emplois en 2019

Depuis 10 ans, date de la création de la DGFIP, l'effort qui pèse sur la DGFIP est considérable, ainsi :

PLF 2010	PLF 2011	PLF2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019
- 2565	- 2667	- 2438	- 2023	- 1988	- 2000	- 2130	- 1630	- 1600	- 2130

FO DGFIP 56 a rappelé que bien que représentant moins de 6% des effectifs de la Fonction Publique d'État, la DGFIP supporte depuis plusieurs années plus de 50% des suppressions d'emplois de fonctionnaires au sein de la Fonction publique d'État.

Au niveau national, l'évolution catégorielle nette des emplois pour 2019 est la suivante :

Catégorie	A+	A	B	C	Total
Evolution	- 100	- 42	- 636	- 1312	- 2090

La méthode nationale appliquée aux Directions départementales pour décliner les suppressions d'emplois repose sur différents critères parmi lesquels :

- les redéploiements d'emplois entre Directions, liés aux transferts d'activités,
- les gains de productivité, liés à la progression de la télédéclaration IR,
- la « contribution proportionnelle », terme obscur désignant « le principe de répartition équilibrée de l'effort »
- les correctifs de charge censés prendre en compte, à la hausse ou à la baisse, le volume des suppressions d'emplois par département en fonction d'une cible nationale
- la dotation accueil liée à la charge de cette mission et aussi en fonction des difficultés sociales des populations dans les départements.
- le correctif opérationnel : fondé sur l'historique des suppressions d'emplois, consiste à s'assurer que les suppressions d'emplois évoluent d'une manière cohérente d'une année sur l'autre

Pour la DDFiP du Morbihan, la déclinaison locale de cette méthode « MAGERFiP » au titre du PLF 2019 est la suivante en termes d'emplois.

Redéploiements	Gains de productivité	Contribution proportionnelle	Correctifs de charge	Dotation accueil	Correctif opérationnel	Total
- 5	- 2	- 22	+ 4,1	+ 2,2	- 1	- 24

Au niveau départemental, la ventilation des emplois par catégorie est la suivante :

Catégorie	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	IDIV HC	IDIV expert	IDIV CN	A	B	B géo	C	Total
PLF 2019					- 2				- 13		- 9	- 24



Localisation départementale

1) Suppressions et transferts de service :

Ce volet concerne : les suppressions des trésoreries de Carnac et Sarzeau, les suppressions liées au transfert de l'activité OPH de Lorient, et le transfert des cellules CSP.

Au sujet du redéploiement des postes de Lorient HH, la Direction maintient son idée d'implantation d'un service gérant à distance les hébergés, qui serait implanté sur Lorient, et permettrait ainsi au personnel concerné par les suppressions d'emplois de rester sur la même résidence.

	A	B	C
TS Lorient Hôpitaux		- 4 B	- 1 C
TM Sarzeau		- 4 B	- 1 C
TS Ménimur		+ 3 B	
SIP Vannes			+ 1 C
TM Carnac	- 1 A	- 4 B	- 2 C
TS Auray	+ 1 A	+ 1 B	+ 1 C
SIP Auray		+ 3 B	
SIP Vannes		- 4 B	
SIP Lorient		- 4 B	
SIP Pontivy		- 2 B	
SIP Auray		- 3 B	
PCRP antenne Vannes antenne Lorient		+ 5 B + 6 B	
TOTAL		- 7 B	- 2 C

2) Autres suppressions d'emplois

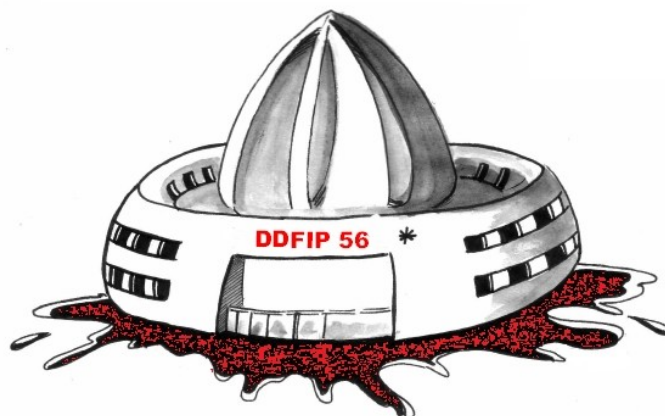
	A/ A+	B	C
DDFIP	- 2 A+		- 2 C
Paierie départementale		- 1 B	
TS Lorient collectivités			- 1 C
TS Pontivy		- 1 B	
TS Vannes Ménimur		- 1 B	
PCE Vannes			- 1 C
SIE Lorient			- 1 C
SIE Vannes		- 1 B	
SIP Vannes		- 1 B	
SIP Lorient		- 1 B	- 1 C
SIP Ploermel		- 1 B	
SIP Auray			- 1 C
TOTAL	- 2 A+	- 7 B	- 7 C

* Sur les 6 emplois A+ concernés par des fermetures ou fusions de services au 01/01/19 (SIE, SIP, TS Carnac, TS Sarzeau), 2 sont donnés lieu à suppression.

3) Redéploiements

La Direction précise que les suppressions d'emplois visées au titre du redéploiement et des autres suppressions d'emplois ont été arbitrées «après concertation » des chefs de service. Rappelons que concertation ne veut pas dire accord. Il serait d'ailleurs intéressant que les agents des services concernés interpellent leurs chefs de service sur cette soi-disant concertation !

Sur le SPFE, la Direction nous précise qu'un audit est en cours, mais elle convient (enfin) que le service était sous dimensionné. Ce que nous avons annoncé dès la création de ce service, comme nous le répétons à chaque fois qu'il y a un regroupement de services. Le but de la direction étant, par le biais du regroupement, de supprimer des emplois. Bien sur, les charges restent-elles bien présentes, mais ça personne ne veut le reconnaître !



* EXISTE AUSSI EN MODE «ESSORELISE».


Pour les SPF et notamment ceux de Lorient, qui sont en grandes difficultés, la Direction n'est pas convaincue qu'il manque du personnel !!

Nous laisserons les collègues juges des propos du Directeur, mais pour FO DGFIP 56 , il va s'en dire que nous sommes nous convaincus du contraire !

Comme nous sommes convaincus que laisser la situation se dégrader n'arrangera rien de bon, et qu'une fois encore nous tirons la sonnette d'alarme !

	A/ A+	B	C
SPFE		+ 1 B	
SIP Auray		+ 1 B	- 1 C
TM Questembert		- 1 B	+ 1 C
TS Vannes Municipale	- 1 A		
TS Malestroit	+ 1 A		
SIE Vannes Golfe	- 1 A+ / + 1 A		
SPFE	+ 1 A+ / - 1 A		
SIP Vannes	+ 1 A		
SIP Lorient	- 1 A		
TOTAL		+ 1 B	

Vos représentants FO DGFIP 56: Patrick Ravache et Véronique Hubert, et Agnès Sonois (expert)

BULLETIN D'ADHESION 	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÊL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :
	AFFECTATION :	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à	le
		(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu